



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 15 Juin 2017

Question n°15

Création d'un poste d'attaché

L'an deux mille dix-sept, le **15 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 8 Juin 2017.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL

Étaient représentés : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER, Henri STASCHE pour Jérôme FINCK.

Avaient donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Éric PARROT à Hervé GRISEY

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Eliane FARNY, Didier SANSIG, Jean-Pierre BRINGARD.

Étaient Absents : Hervé GUIOT, Michel JACOBBERGER, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice
29		29
		Votants
		19

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation : 8 Juin 2017

Date d'affichage :



DELIBERATION

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nécessité de pérenniser le poste de directeur du SICTOM, le Président propose de créer un poste d'attaché, à compter du 1er octobre 2017, à temps complet.

Les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au BP 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- d'approuver la création d'un poste d'attaché à compter du 1er octobre 2017 à temps complet
- de valider la modification du tableau des emplois permanents de la façon suivante :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien Effectif	Nouvel Effectif
Adjoint Administratif	C	0	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
Attaché	A	0	1

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

